

Arrêté n° 2022-210
modifiant
la circulation à l'occasion de la fête foraine les
26, 27 et 28 août 2023

Le Maire de BLANCS-COTEAUX

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants,
- Vu le code de la route,
- Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement de la fête foraine les 26, 27 et 28 août 2023 pour réduire au maximum la circulation boulevard Paul Goerg.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite aux véhicules de + de 3t5 bd Paul Goerg, du mardi 22 août 2023 à 15h00 au lundi 28 août 2023 à 21h30. Le stationnement y sera interdit durant cette période.

Article 2 : Une déviation sera mise en place comme suit : pour les véhicules entrant rue du Général Leclerc : déviation rue du Docteur Bonnet, route de la Cense Bizet, avenue Saint Vincent, avenue du Chardonay du mardi 22 août 2023 à 15h00 au lundi 28 août 2023 à 21h30. Pour les véhicules entrant avenue du Général de Gaulle : déviation avenue du Chardonay, avenue Saint Vincent, route de la Cense Bizet, rue du Docteur Bonnet. Pour les véhicules arrivant de Bergères-les-Vertus : déviation avenue du Général de Gaulle, avenue du Chardonay, avenue Saint Vincent, route de la Cense Bizet, rue du Docteur Bonnet.

Article 3 : Ces mesures exceptionnelles seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires.

Article 4 : Un passage sera maintenu libre en permanence boulevard Paul Goerg côté pair permettant le passage et l'intervention des pompiers. De même, l'accès à la pharmacie et au cabinet dentaire sera laissé libre.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de VERTUS,
- La Gendarmerie d'AVIZE,
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- La C.I.P.,
- La Poste,
- Les Services techniques.

Fait à BLANCS-COTEAUX,
le 03 juillet 2023
Le Maire, Monsieur Pascal PERROT

